

Département des Côtes D'Armor	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE BLANCHE</b>
Arrondissement de DINAN	<i>SEANCE DU 14 juin 2022</i>
Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 6 - votants : 6 - absents : 5	L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 14 juin 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de La Chapelle Blanche, sous la présidence de Mme DEUTSCHMANN Sandrine, Maire.
Date de convocation : 9/06/2022	<b>Présents</b> : Mme DEUTSCHMANN Sandrine ( <i>Maire</i> ), Mme GORRÉ Marie-Christine (1 <sup>ère</sup> adjointe), M. LEROUX Élie, Mme VILBOUX Céline, Mme BOUILLOT Adèle, M. PELLOIS Martial,
Procès-Verbal d'affichage : 16/06/2022	<b>Absents</b> : M. ODYE Dominique, M. BOULIER Yann, Mme AUZENOUE Claire, M. JACQUET Rémi, M. LE ROUX Dominique.
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme GORRÉ Marie-Christine.

*Délibération 2022/06/02 :*

**ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Mme le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de – de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

**Après en avoir délibéré**, les Conseillers Municipaux approuvent à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**AUTORISE** la publicité des actes de la commune par affichage.

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture des Côtes d'Armor le 20 juin 2022.  
Le Maire,

**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Sandrine DEUTSCHMANN**